que dans le cas présent cette opinion sera celle de la législature de ce pays. crois aussi que la confédération est reconnue par tous comme absolument nécessaire, et qu'au lieu d'insister sur tel ou tel point, on se plaira plutôt à se figurer l'époque où ce pays aura une population de quatre millions d'âmes, un grand commerce et une marine qui en feront une puissance de quatrième rang. (Applaudissements.) Je suis pourtant étonné qu'un hon. membre du Bas-Canada soit adverse à cette union, d'autant plus que per elle le peuple bas-canadien va rentrer en possession de la contrée qui a appartenue autrefois à sa race, et où se parle encore la langue française! Je crois que pour les franco-canadiens de même que pour nous, l'avenir est rempli de promesses, sur la réalisation desquelles on peut compter en toute confiance; et parce que nous ne pouvons pas obtenir la modification d'un détail d'une importance mineure, allons-nous renoncer à d'aussi belles espérances? Je compte que les hons, messieurs qui appuient la mesure verront comme moi se danger qu'il y aurait à remettre son adoption, et qu'ils repousseront cet amendement, lequel n'est fondé que sur la présomption que son auteur et ceux qui l'appuient ne sont pas prêts à se prononcer, et qui, pour cette raison, demandent qu'on leur donne le temps d'aller de porte en porte s'enquérir de ce que les électeurs pensent du projet sur lequel nous sommes à cette heure appelés à rendre une décision. La confédération est l'œuvre qui doit sauver le pays; eh! bien, renoncons alors à nos petites objections, et votons pour elle. (Applaudissements.)

L'HON. M. SEYMOUR-L'hon. commissaire des terres de la couronne a raison de supposer que je suis opposé à la confédération, et je le suis surtout à celle qui est basée sur les résolutions adoptées à la convention de Québec. Je ne dis pas que je serais hostile à une union législative conçue dans des conditions suffisantes d'équité et de justice, mais je suis opposé à la confédération dans les termes sous lesquels elle est présentée à la considération de cette chambre. Mon hon, ami a dit que toute union supposait de la tolérance et des concessions mutuelles; il me semble que dans le cas actuel la tolérance et les concessions n'ont été manifestées que d'un seul côté, et qu'elles ont été loin d'être réciproques. Il doit y avoir des concessions mutuelles entre ceux qui forment des associations; mais il ne faut pas que le

même individu soit le seul à les faire, comme le Canada l'a été dans la confédération. Mon hon, ami, en dépit de toute son éloquence et de sa capacité, n'a pu détruire une seule des objections soulevées par mon hon. ami le député de de Ningara (M. CURRIE.) Il a trouvé plus simple de les passer sous silence lorsqu'il a vu qu'il ne pouvait y répondre. Mon hon, ami s'est écrié: "Est-ce que l'usage de la langue française n'a pas été un changement apporté à la constitution?" Ce droit, hons. messieurs, a été reconnu, je confesse, par l'administration conservatrice du jour, et ainsi que l'a dit mon hon, ami en face de moi (M. BOULTON) il l'a été à l'unanimité. Personne ne s'y opposa parce que tout le monde comprenait que c'était reconnaître un droit incontestable et inaliénable à nos concitoyens d'origine française. Mais, je vous le demande, un tel acte peut-il être comparé aux résolutions qui nous sont proposées en ce moment, à un changement aussi radical de la constitution que celui-ci et destiné non seulement à régler nos destinées, mais encore celles de nos enfants et de nos arrière-petits enfants? Un changement comme celui qu'en nous propose peut-il réellement être comparé à celui de la reconnaissance de l'exercice de la langue française? Non, assurément non. En vérité, c'est bien là la plus étrange comparaison que j'aie jamais entendue faire. Mon hon, ami a ensuite parlé du changement dans la constitution du conseil législatif: mais est-ce que cette question n'a pas été agitée autant comme autant dans l'opinion publique? Le peuple n'a-t-il pas fait connaître plus d'une fois son opinion aux hustings sur cette question? Qui, il l'a fait, et c'est parce qu'on a cru qu'il était pour le changement que l'amendement constitutionnel fut mis à effet. Mon hon, ami a ajouté que les délégués canadiens eurent à faire face à mille difficultés dont ils furent entourés dans le cours de la conférence. Je le crois, mais à qui doivent-ils s'en prendre? N'est-ce pas à eux-mêmes qui permirent à l'Île du Prince-Edouard et à Terreneuve de s'y faire représenter par autant de délégués que le Canada? Je suis loin de nier les difficultés qu'ils eurent à vaincre et j'avoue qu'ils durent être écrasés sous les demandes et les exigences de ces délégués. L'hon, monsieur a prétendu que la confédération était nécessaire pour renforcer la défense du pays. Mais en quoi? Quelqu'un de mes hons. auditeurs peut-il me dire de quelle façon? car je n'ai pas entendu un seul mot qui ait pu